



La Rentrée à l'ECOLE

A L'ECOLE MATERNELLE

Petite Section de Maternelle

- Seuls les enfants dont le nom de famille commence par une lettre entre **A et D** compris, rentrent le **jeudi 2 septembre à 8h45** pour la journée.

- Seuls les enfants dont le nom de famille commence par une lettre entre **E et W** compris, rentrent le **vendredi 3 septembre à 8h45** pour la journée.

Tous les enfants de PSM seront présents le **lundi 6 septembre à 8h20**.

Moyenne Section et Grande Section de Maternelle :

- Le jeudi 2 septembre à **8h45**.

A L'ECOLE ELEMENTAIRE

La rentrée aura lieu :

- Le jeudi 2 septembre à **8h30** pour les **CM1** et **CM2**.

- Le jeudi 2 septembre à **9h00** pour les **CE2**.

- Le jeudi 2 septembre à **13h45** pour les **CP** et **CE1**.

Les listes des classes seront envoyées par mail, le mercredi 1^{er} septembre.

Aucun changement de classe ne sera possible.

L'accueil des élèves se fera directement dans chaque classe.

La restauration, la garderie et l'étude fonctionnent dès le **1^{er} jour de classe pour tous les enfants.**

Horaires pour l'école Maternelle

Matin : 8h20 - 11h30

Après-midi : 13h15 - 16h20

Horaires pour l'école Élémentaire

RENTREE :

Matin : Première sonnerie 8h10, rentrée définitive 8h20.

Après-midi : Première sonnerie 13h05, rentrée définitive 13h15.

SORTIE :

Matin : 11h30

Après-midi : 16h20

❖ **RYTHMES SCOLAIRES – ACCES A L'ECOLE**

Les élèves ont classe les lundis, mardis, jeudis et vendredis.

L'accès à l'école se fait par l'entrée principale de l'établissement sur les plages horaires suivantes 7h30-8h20 (le matin), 11h25-11h35, 13h05-13h15 (temps méridien) et 16h15-18h (l'après-midi).

Seuls les parents des élèves de Maternelle peuvent accompagner leur enfant jusqu'au bâtiment de la Maternelle, le matin. Pour la sortie des classes, tous les parents sont autorisés à entrer dans l'établissement. Les enfants externes sont récupérés dans l'enceinte de l'école.

Les parents doivent impérativement présenter le badge remis au début de l'année scolaire.

❖ **ACCUEIL Maternelle et Élémentaire**

Un accueil est mis en place à partir de **7h30**, le matin et le soir jusqu'à **17h**.

L'accueil du matin et du soir est organisé pour venir en aide à certains parents qui seraient susceptibles, à **cause de leurs activités professionnelles**, de laisser leur(s) enfant(s) plus tôt ou de venir les rechercher après l'heure de sortie officielle.

Accueil exceptionnel pour les frères ou sœurs des enfants accueillis en « Activités Pédagogiques Complémentaires ».

❖ **ACTIVITES PEDAGOGIQUES COMPLEMENTAIRES**

Suite à la réorganisation du temps scolaire demandée par le ministère de l'Éducation Nationale, des Activités Pédagogiques Complémentaires sont proposées à vos enfants à raison d'**une heure (16h30 - 17h30) les mardis**. De plus amples explications vous seront données lors des réunions de rentrée Parents-Enseignants.

❖ **DATES DES REUNIONS DE CLASSE**

Ces dates seront précisées dans la circulaire de rentrée.

❖ **COLLATIONS**

Dans le cadre des objectifs du PNNS (Programme National Nutrition Santé) et d'une réflexion menée à l'école, nous demandons aux parents d'éviter les aliments à forte densité énergétique, riches en sucre et en matières grasses et de proposer à leur enfant des produits laitiers, du pain, des céréales non sucrées, des compotes ou mieux encore des fruits.

Il est souhaitable de ne pas donner de collation à la récréation de l'après-midi.

Pour les enfants de Maternelle la collation est fournie par l'établissement (10€ par mois).

❖ **ETUDE - GARDERIE**

En Maternelle, une garderie est proposée de **17h à 18h les lundis, mardis, jeudis, et vendredis**.

A l'école des séances d'étude surveillées et dirigées sont organisées de **17h à 18h les lundis, mardis, jeudis, vendredis**.

Les familles peuvent inscrire leur(s) enfant(s) pour 1, 2, 3 ou 4 soirs prédéfinis, par écrit auprès de Mme FERREC, pour l'année ou pour un trimestre seulement. Le règlement apparaîtra sur la facture du trimestre.

Coût : 4 soirs / semaine = 62.50 € / mois
3 soirs / semaine = 46.87 € / mois
2 soirs / semaine = 31.25 € / mois
1 soir / semaine = 15.62 € / mois

Ce service peut aussi être utilisé au jour le jour (5€/soir). Merci de prévenir Mme FERREC au 04.94.93.68.59. Dans ce cas-là, une facture vous sera adressée à la fin de chaque mois.

❖ PHOTO DE CLASSE

Les photos scolaires des enfants auront lieu les 14 et 15 octobre 2021. Chaque famille recevra une photo de la classe et un portrait de son enfant. Le coût est compris dans les frais d'inscription.

❖ VETEMENTS

Tous les vêtements doivent être marqués au nom de l'enfant. Dans le cas contraire les vêtements trouvés et non récupérés seront donnés chaque fin de mois au Secours Catholique.

❖ LIVRES

Les livres sont fournis par l'APEL à partir des classes de CE1 jusqu'au CM2 après paiement d'une caution de 60 € (par chèque à l'ordre de l'APEL) à **remettre le jour de la rentrée à l'enseignant(e)**.

Une partie des fichiers Elèves est financée par l'ATEC.

❖ FOURNITURES SCOLAIRES

L'établissement se charge d'acheter les fournitures scolaires nécessaires à chaque classe. Leur montant sera porté sur la première facture. Une liste complémentaire est demandée par classe. Merci d'en prendre connaissance sur le site de l'école.

❖ CARTABLES

Les cartables à roulettes sont interdits par mesure de sécurité.

❖ REGLEMENT INTERIEUR

Un exemplaire du règlement intérieur sera remis à chaque enfant, à la rentrée. Il devra être signé par l'enfant et ses parents.

❖ CANTINE

Voir rubrique «Restauration».

❖ ECOLEDIRECTE

La plateforme EcoleDirecte vous permet de prendre connaissance des devoirs de votre enfant, de son livret de compétences et de contacter son enseignant(e), Mme FERRANDI et Mme COPIN.

Un code d'accès vous est remis au début de l'année scolaire.

❖ ABSENCES ET RETARDS

En cas d'absence, les parents sont priés d'avertir la responsable de la vie scolaire, Mme FERREC, en laissant un message le matin à partir de 7h30 au [04.94.93.68.59](tel:04.94.93.68.59) ou par **EcoleDirecte**. Toute absence doit être justifiée.

L'assiduité aux cours est exigée tout au long de l'année. Aucune autorisation de départ, en dehors des vacances officielles, ne sera donnée sans en avoir référé à Mme FERRANDI qui se réserve le droit d'en aviser l'Inspection Académique.

❖ B.C.D

La bibliothèque de l'école (Maternelle / Élémentaire) souhaite des parents bénévoles durant l'année scolaire pour assurer le prêt de livres aux élèves et participer aux différentes tâches (équipement de livres, réfections, rangement...).

Mme DESTANQUE, responsable de l'animation de la B.C.D. invite les volontaires à se faire connaître.

✂-----

PARENTS BENEVOLES BCD

NOM : Prénom :

Désire être parent bénévole BCD

N° de téléphone :

Nom de l'enfant : Niveau de classe :

A photocopier et à remettre au secrétariat de l'école à la rentrée. MERCI.